Points. De la Polynésie française

conjoncture

07 **PRIX**
Juin 2019

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,1 %

En juin 2019, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,1 % et s'établit à 99,38, essentiellement en raison de l'augmentation des tarifs de Transport aérien. Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,7 %.

Moins sensible aux fluctuations des tarifs de Transport aérien, l'indice ouvrier est stable en juin 2019. Il progresse de 1,5 % en glissement sur douze mois.

L'indice général hors Transport aérien international est également stable en juin 2019. Il est en hausse de 1,5 % en glissement sur douze mois.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017

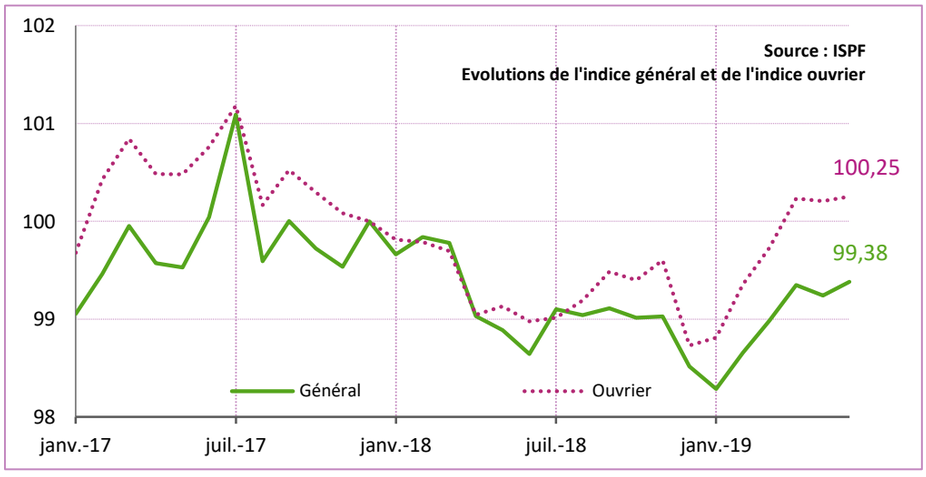

Source : ISPF

ISPF
INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées sont en hausse de 0,4 % en juin 2019. Cette évolution est essentiellement liée aux augmentations de prix des produits de la mer (+ 1,4 %) et des produits alimentaires non définis ailleurs (+ 1,6 %). Sur la même période, les prix des cafés, thés, cacaos diminuent de 0,4 % et ceux des pains et céréales de 0,2 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division augmentent de 2,0 %.

Les prix dans la division Transports progressent de 0,4 % en juin 2019 (+ 0,1 point d'indice) en raison de l'augmentation de 5,7 % des tarifs de Transport aérien de voyageurs. En glissement sur douze mois, les tarifs de transport aérien sont en baisse de 2,7 %. Sur la même période, les prix dans la division augmentent de 1,4 %.

Les prix dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles sont stables en juin 2019. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division progressent de 5,1 %.

Les prix dans la division Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants sont en hausse de 0,5 % en juin 2019. Les prix des Tabacs augmentent de 0,4 % et ceux des Boissons alcoolisées de 0,6 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division progressent de 3,5 %.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**1 000 000**	**0,1**	**0,9**	**0,7**	**0,1**	**0,9**	**0,7**
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	239 857	0,4	2,1	2,0	0,1	0,5	0,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	32 513	0,5	3,1	3,5	0,0	0,1	0,1
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	21 934	-0,3	-4,1	-5,1	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	168 303	0,0	3,4	5,1	0,0	0,6	0,8
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	51 891	-0,1	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0
06 - Santé	14 542	0,4	-1,4	-2,4	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	195 956	0,4	-1,5	1,4	0,1	-0,3	0,2
08 - Communications	43 894	0,0	-0,3	-19,1	0,0	0,0	-0,8
09 - Loisirs et culture	61 158	-0,3	-0,8	-0,6	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, éducation	8 806	0,0	0,0	10,1	0,0	0,0	0,1
11 - Hôtellerie, café, restauration	75 948	0,0	0,6	1,2	0,0	0,0	0,1
12 - Autres biens et services	85 198	-0,1	1,0	0,7	0,0	0,1	0,0

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

		Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	07.3 - Services de transport	29 370	4,6	0,13
		01.1 - Produits alimentaires	213 639	0,4	0,09
		02.1 - Boissons alcoolisées	20 153	0,6	0,01
		06.2 - Services de consultation externe	5 950	1,1	0,01
		02.2 - Tabacs	12 360	0,4	0,00
	A la baisse	07.1 - Véhicules	97 550	-0,4	-0,04
		09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	19 276	-0,5	-0,01
		09.6 - Voyages à forfait	4 097	-2,1	-0,01
		04.3 - Entretien et réparation du logement	25 312	-0,3	-0,01
		03.1 - Articles d'habillement	17 275	-0,4	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	24 337	5,7	0,14
		01.1.3 - Produits de la mer	31 780	1,4	0,04
		01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	13 199	1,6	0,02
		01.1.7 - Légumes	22 273	0,6	0,01
		01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	12 466	0,9	0,01
	A la baisse	07.1.1 - Voitures particulières	93 787	-0,4	-0,04
		09.4.2 - Services culturels	8 886	-1,2	-0,01
		01.1.1 - Pains et céréales	42 447	-0,2	-0,01
		09.6.1 - Voyages à forfait	4 097	-2,1	-0,01
		04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	20 987	-0,3	-0,01

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation

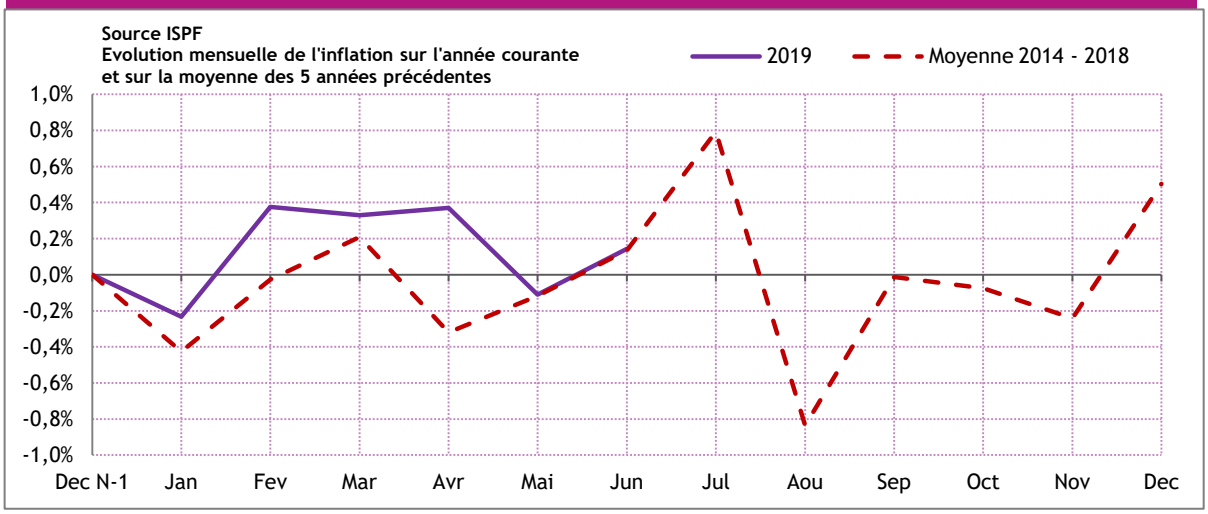

Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois

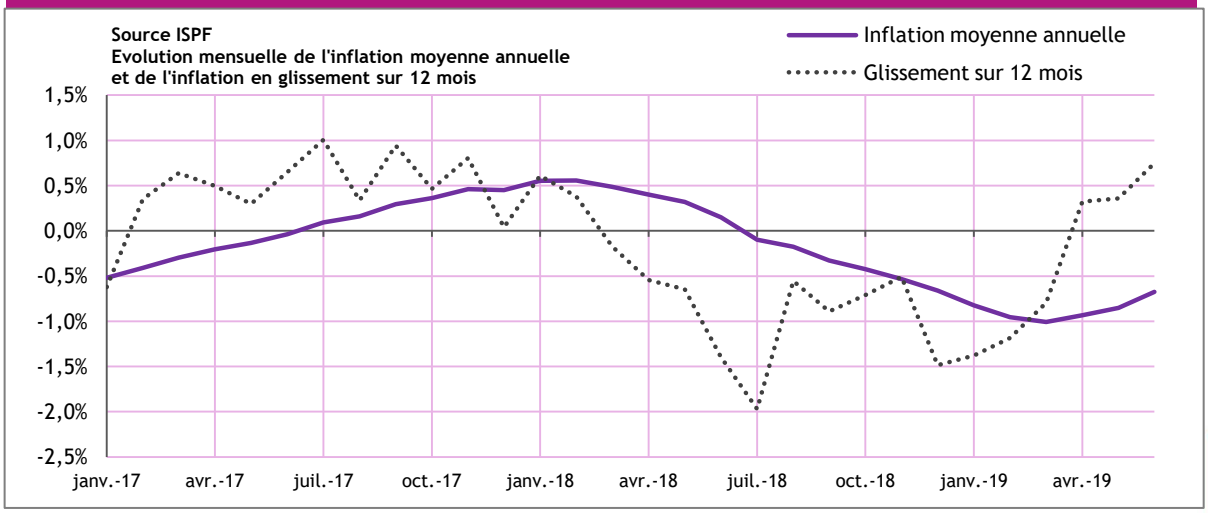

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**0**	**1 000 000**	**99,38**	**0,1**	**0,9**	**0,7**
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	239 857	99,90	0,4	2,1	2,0
01.1 - Produits alimentaires	2	213 639	99,91	0,4	2,4	2,3
01.1.1 - Pains et céréales	3	42 447	101,63	-0,2	0,2	1,0
01.1.2 - Viandes	3	57 000	102,47	0,2	3,5	3,1
01.1.3 - Produits de la mer	3	31 780	79,70	1,4	-6,1	-4,4
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	20 494	100,68	0,3	-0,1	-
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 181	100,60	-0,2	2,1	0,9
01.1.6 - Fruits	3	8 799	105,96	-	4,9	7,1
01.1.7 - Légumes	3	22 273	116,20	0,6	16,0	9,8
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	12 466	101,82	0,9	3,2	3,4
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 199	105,95	1,6	4,6	5,0
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 218	99,81	-0,3	-0,5	-0,3
01.2.1 - Cafés, thés, cacaos	3	4 857	98,22	-0,4	-1,1	-4,1
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lég	3	21 361	100,18	-0,2	-0,3	0,6
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	32 513	102,97	0,5	3,1	3,5
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 153	102,65	0,6	2,8	3,3
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 230	98,37	2,1	0,6	1,8
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 885	104,85	0,9	5,4	5,3
02.1.3 - Bières	3	10 038	101,89	0,1	1,4	2,0
02.2 - Tabacs	2	12 360	103,49	0,4	3,6	3,8
02.2.1 - Tabacs	3	12 360	103,49	0,4	3,6	3,8
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	21 934	94,06	-0,3	-4,1	-5,1
03.1 - Articles d'habillement	2	17 275	95,24	-0,4	-3,4	-4,2
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 158	100,03	-1,2	0,1	0,1
03.1.2 - Vêtements	3	15 530	94,84	-0,4	-3,7	-4,6
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	587	96,56	-0,6	-2,8	-1,2
03.2 - Articles chaussants	2	4 659	89,83	0,3	-6,4	-8,4
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	4 659	89,83	0,3	-6,4	-8,4
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	168 303	105,95	-	3,4	5,1
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	75 316	107,19	-	1,6	5,4
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	75 316	107,19	-	1,6	5,4
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	25 312	98,74	-0,3	-0,8	-0,7
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	20 987	99,12	-0,3	-0,7	-0,6
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 325	96,92	-	-1,2	-1,2
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 004	106,03	-	4,7	4,7
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 934	104,09	-	2,1	2,1
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 222	108,56	-	8,6	8,6
04.4.3 - Services d'assainissement	3	848	105,32	-	0,3	0,3
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	52 671	107,72	-	7,7	7,7
04.5.1 - Électricité	3	50 919	107,90	-	7,9	7,9
04.5.2 - Gaz	3	1 752	102,37	-	1,7	2,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	51 891	100,07	-0,1	0,5	0,6
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	5 753	92,17	-	-2,8	-3,8
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	5 229	91,61	-	-3,3	-4,0
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	524	97,86	-0,1	1,2	-1,4
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	3 149	97,11	-0,2	-1,7	-2,1
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	3 149	97,11	-0,2	-1,7	-2,1
05.3 - Appareils ménagers	2	6 673	94,74	-0,5	-0,1	-4,0
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 451	94,02	-0,6	-0,2	-4,4
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	923	97,43	-	0,3	-2,6
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	299	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 222	103,74	1,3	3,6	2,7
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 222	103,74	1,3	3,6	2,7
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 782	98,67	-	1,0	0,2
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	994	87,85	-	-1,9	-4,1
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 788	101,85	-0,1	1,7	1,4
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	29 312	103,33	-0,2	1,1	2,9
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 951	103,65	-0,4	-1,0	2,6
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	15 361	103,05	-	3,1	3,1
06 - Santé	1	14 542	97,80	0,4	-1,4	-2,4
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 934	97,33	-	-3,0	-4,8
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	6 097	98,00	-	-1,2	-4,6
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	688	98,52	-0,5	-12,1	-1,9
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 149	93,10	-	-6,9	-6,9
06.2 - Services de consultation externe	2	5 950	98,17	1,1	0,5	0,5
06.2.1 - Services médicaux	3	2 440	96,18	2,7	0,9	1,0
06.2.2 - Services dentaires	3	2 243	99,48	-0,3	-	0,3
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 267	99,85	0,4	0,4	0,1
06.3 - Services hospitaliers	2	658	100,00	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	658	100,00	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**0**	**1 000 000**	**99,38**	**0,1**	**0,9**	**0,7**
07 - Transports	1	195 956	98,43	0,4	-1,5	1,4
07.1 - Véhicules	2	97 550	98,31	-0,4	-0,4	-1,0
07.1.1 - Voitures particulières	3	93 787	98,23	-0,4	-0,4	-1,0
07.1.2 - Motocycles	3	2 774	101,56	-	-	1,5
07.1.3 - Bicyclettes	3	989	96,74	-	-5,3	-4,9
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	69 036	105,77	-	1,3	6,3
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 283	97,96	0,1	0,6	1,1
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	46 906	109,16	-	1,7	9,2
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 771	100,00	-	-	-
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 076	104,37	-	-	0,8
07.3 - Services de transport	2	29 370	83,29	4,6	-11,6	-2,2
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	967	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	24 337	80,05	5,7	-14,0	-2,7
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 066	100,13	-	-	-
08 - Communications	1	43 894	78,05	-	-0,3	-19,1
08.1 - Services postaux	2	834	103,58	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	834	103,58	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 649	91,85	0,9	-5,0	-4,8
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 649	91,85	0,9	-5,0	-4,8
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	40 411	76,94	-	-	-20,2
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	40 411	76,94	-	-	-20,2
09 - Loisirs et culture	1	61 158	95,46	-0,3	-0,8	-0,6
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	6 283	89,83	-0,3	-2,0	-6,4
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	2 383	86,13	-	-1,5	-9,2
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	3 454	91,40	-0,6	-2,6	-5,1
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	446	99,39	-	-	-0,6
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 968	101,66	-	-0,4	-0,4
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 562	99,99	-	-0,5	-0,4
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	406	125,00	-	-	-
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 170	97,75	-	-0,7	-2,0
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	5 117	91,82	-0,1	-3,8	-6,9
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 505	97,89	0,1	-1,7	-0,8
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 375	102,25	-0,4	-0,5	-1,0
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	5 720	99,38	0,5	1,8	0,1
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 453	96,62	-	1,2	1,8
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	19 276	91,53	-0,5	-0,5	1,4
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 753	100,77	-	0,2	0,9
09.4.2 - Services culturels	3	8 886	82,72	-1,2	-1,2	2,6
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 637	100,00	-	-	-0,8
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 364	100,47	-	-0,9	1,7
09.5.1 - Édition de livres	3	1 112	103,18	0,1	2,5	2,8
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 199	101,39	-	-	0,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 053	98,80	0,1	-2,8	2,5
09.6 - Voyages à forfait	2	4 097	98,57	-2,1	-1,1	3,0
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 097	98,57	-2,1	-1,1	3,0
10 - Enseignement, éducation	1	8 806	110,36	-	-	10,1
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 381	107,75	-	-	6,7
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 381	107,75	-	-	6,7
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 591	99,02	-	-	-1,0
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 591	99,02	-	-	-1,0
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	557	102,33	-	-	2,3
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	557	102,33	-	-	2,3
10.4 - Enseignement supérieur	2	3 028	128,30	-	-	28,3
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	3 028	128,30	-	-	28,3
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	249	100,09	-	0,1	0,1
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	249	100,09	-	0,1	0,1
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	75 948	102,20	-	0,6	1,2
11.1 - Services de restauration	2	72 307	101,95	-	0,4	0,9
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	63 947	102,21	-	0,4	1,0
11.1.2 - Cantines	3	8 360	100,00	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	3 641	107,24	-0,6	5,5	6,2
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 641	107,24	-0,6	5,5	6,2

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	juin 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	**0**	**1 000 000**	**99,38**	**0,1**	**0,9**	**0,7**
12 - Autres biens et services	1	85 198	100,75	-0,1	1,0	0,7
12.1 - Soins personnels	2	19 451	98,84	-0,3	-0,7	-1,5
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 971	100,59	-	0,7	-1,1
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 043	94,76	-	-0,3	-4,0
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	12 437	98,37	-0,5	-1,5	-1,5
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	5 481	97,31	-	-0,6	-2,2
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 179	99,31	-	-0,7	-0,7
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 302	96,03	-	-0,5	-3,1
12.4 - Protection sociale	2	8 731	103,85	-	3,3	3,3
12.4.1 - Protection sociale	3	8 731	103,85	-	3,3	3,3
12.5 - Assurances	2	44 721	101,53	-	1,7	1,7
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 272	100,00	-	-	-
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 064	102,61	-	-1,7	-1,7
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 852	107,64	-	4,2	4,2
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	24 879	100,88	-	2,6	2,6
12.5.5 - Autres assurances	3	654	96,62	-	-4,3	-4,3
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	227	100,00	-	-	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	227	100,00	-	-	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	6 587	100,00	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	6 587	100,00	-	-	-

Source : ISPF

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :
C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels… Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :
L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :
L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :
C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :
En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.
Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :
L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :
La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier CHAMPION

• Dépôt légal : Juillet 2019 • ISSN 2118-478X • © ISPF